

CONTACT

Formation organisée par les Directions Régionales, contactez celle dont vous dépendez :

Aquitaine

Tél : 05 56 33 80 00
aquitaine@ademe.fr

Auvergne

Tél : 04 73 31 52 80
ademe.auvergne@ademe.fr

Basse Normandie

Tél : 02 31 46 81 00
ademe.basse-normandie@ademe.fr

Bourgogne

Tél : 03 80 76 89 76
ademe.bourgogne@ademe.fr

Bretagne

Tél : 02 99 85 87 00
ademe.bretagne@ademe.fr

Centre

Tél : 02 38 24 00 00
ademe.centre@ademe.fr

Champagne Ardenne

Tél : 03 26 69 20 96
champagne-ardenne@ademe.fr

Corse

Tél : 04 95 10 58 58
ademe.ajaccio@ademe.fr

Franche-Comté

Tél : 03 81 25 50 00
ademe.franche-comte@ademe.fr

Guadeloupe

Tél : 0590 26 78 05
ademe.guadeloupe@ademe.fr

Guyane

Tél : 0594 31 73 60
ademe.guyane@ademe.fr

Haute Normandie

Tél : 02 35 62 24 42
ademe.haute-normandie@ademe.fr

Ile de France

Tél : 01 49 01 45 47
ademe.ile-de-france@ademe.fr

Languedoc Roussillon

Tél : 04 67 99 89 79
ademe.languedoc-roussillon@ademe.fr

Limousin

Tél : 05 55 79 39 34
ademe.limousin@ademe.fr

Lorraine

Tél : 03 87 20 02 90
ademe.lorraine@ademe.fr

Martinique

Tél : 0596 63 51 42
ademe.martinique@ademe.fr

Midi Pyrénées

Tél : 05 62 24 35 36
ademe.midi-pyrenees@ademe.fr

Nord Pas de Calais

Tél : 03 27 95 89 70
ademe.nord-pas-de-calais@ademe.fr

Pays de la Loire

Tél : 02 40 35 68 00
ademe.pays-de-la-loire@ademe.fr

Picardie

Tél : 03 22 45 18 90
ademe.picardie@ademe.fr

Poitou Charentes

Tél : 05 49 50 12 12
ademe.poitou-charentes@ademe.fr

Provence Alpes Côte d'Azur

Tél : 04 91 32 84 44
ademe.paca@ademe.fr

Réunion

Tél : 02 62 71 11 30
ademe@runnet.com

Rhône Alpes

Tél : 04 72 83 46 00
ademe.rhone-alpes@ademe.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES

Coût pédagogique :

Gratuit

Durée :

1 jour soit 7 heures

Nombre de participants :

20 soit 2 par coll. (1 technicien et 1 financier)

Modification ou annulation d'une inscription à une formation gratuite

Toute modification ou annulation de l'inscription devra être formulée par écrit au plus tard 15 jours ouvrés avant le début de la session. En cas de désistement moins de 15 jours avant la session, et sauf cas de force majeure, la somme de 150 € sera facturée à l'organisme employant le stagiaire.

Informations utiles

SIRET : 385 290 309 00454 APE : 751 E
Organisme enregistré sous le numéro 52 49 02078 49. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.
Le règlement se fait à l'issue de la formation à réception de facture :

- Par chèque bancaire ou postal
- Par virement à l'ordre de l'Agent Comptable de l'ADEME
Banque : TP Angers Code Banque : 10071
Code guichet : 49000
N° de compte : 00001000206 Clé : 07
N° IBAN : FR 76-1007-1490-0000-0010-0020-607
BIC : TRPUFRP1

Frais bancaires : les frais de virement et de transfert sont à votre charge.

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant.
Pour l'exercer, écrire à : cnil@ademe.fr



Siège social : ADEME, 20 avenue de Grésillé, BP 90406, 49004 ANGERS Cedex 01

Tél standard : 02 41 20 41 20 Fax standard : 02 41 87 23 50

Site : www.ademe.fr

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

Formation

Matric€ des coûts

Programme de la formation

Le remplissage de la matrice des coûts



1 jour

Credit photos : Roland Bourguet

IMPRIMERIE

avec des encres à bases végétales

Imp. Paluissière - Angers - 02.41.66.40.20 - Imprimé sur papier écolabellisé

04/11

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

La gestion des déchets municipaux présente de nombreux enjeux liés à la prévention. En matière de déchets, la connaissance des flux, des impacts et des coûts est indispensable, elle permet d'optimiser la gestion, d'anticiper les besoins mais aussi d'établir le rapport annuel. L'ADEME propose un cadre standard d'expression des coûts par flux de déchets et par étape technique de gestion : c'est la matrice des coûts qui permet d'identifier plus finement ses coûts et de disposer d'un cadre commun pour se comparer à d'autres collectivités. A l'issue de cette formation, les participants appréhenderont les principes de construction et les règles de remplissage de la matrice.



Le remplissage de la matrice des coûts

POUR QUI ?

- Collectivités locales exerçant tout ou partie de la compétence du service public d'élimination des déchets : binôme comptable et technicien déchet.

POUR ALLER PLUS LOIN

- L'ADEME propose une formation de 2 jours à la méthode ComptaCoût®. L'objectif est de permettre aux collectivités de pérenniser le remplissage de la matrice et d'implanter une comptabilité analytique.

QUELS OBJECTIFS ?

- Se familiariser avec l'outil en vue du remplissage de la matrice,
- Appréhender les principes de construction de la matrice standard d'expression des coûts et les conventions établies pour la remplir,
- Evaluer les opérations à réaliser en interne à la collectivité pour renseigner la matrice standard d'expression des coûts,
- Découvrir les différentes fonctionnalités de l'outil informatique développé sous SINOE®.



PROGRAMME

9h00 à 17h30 (accueil à partir de 8h30)

Le dispositif de formation et d'accompagnement des collectivités.

Les objectifs de la connaissance des coûts

La matrice, un cadre commun d'expression des coûts

La logique de construction de la matrice d'expression des coûts et définitions des coûts associés

L'adaptation des colonnes de la matrice à l'organisation du service public de la collectivité

Le remplissage des lignes de la matrice

Les données comptables à prendre en compte

Les charges et produits indirects

Les retraitements extra-comptables

Les procédures et outils

La saisie dans SINOE® et le calcul des coûts

Le plan d'actions

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- Responsable pédagogique : Anne COUSIN (ADEME Formation Externe)
- Responsable technique : Aude ANDRUP (ADEME Planification et Observation des Déchets)
- Conception : Thierry AUBRY (ADEKWA) Isabelle LEDUC (Consultante indépendante)
- Animation : Thierry AUBRY (ADEKWA) Isabelle LEDUC (Consultante indépendante) Olivier PASQUIER (INDIGGO)

QUELS MOYENS PÉDAGOGIQUES ?

- Exposés, exercices, démonstrations

DOCUMENTATION

- Supports pédagogiques
- Guide méthodologique
- Livret d'actions personnel

Matrice[€]
des coûts